

Suicide d'une policière : l'indécence de l'administration

01 novembre 2014 | Par [Louise Fessard](#) - [Mediapart.fr](#)

Anticipant sa condamnation par la justice administrative, le ministère de l'intérieur a reconnu *in extremis*, le 26 septembre 2014, le caractère professionnel du suicide d'une policière. Sans même en avertir ses proches et leur avocat...

Le mépris de l'administration à l'égard de ses propres fonctionnaires laisse parfois sans voix. Depuis 2011, Mediapart a relaté les efforts entrepris par le conjoint et la famille de Nelly Bardaine, une gardienne de la paix de Cagnes-sur-Mer qui s'est tuée avec son arme en juillet 2011, pour faire reconnaître le caractère professionnel de son suicide. La policière avait laissé une lettre dénonçant la politique du chiffre et les méthodes de son commissaire. Pendant trois ans, le ministère de l'intérieur a opposé un mur de silence aux démarches de son compagnon, Franck Magaud, lui-même policier.

Le 10 octobre 2014, le tribunal administratif de Nice a finalement reconnu que son suicide était bien un accident professionnel. Un camouflet prévisible : lors de l'audience publique, le 19 septembre, le rapporteur public avait laissé peu de doute sur la future condamnation du ministère de l'intérieur. Ce dernier n'avait d'ailleurs pas daigné y envoyer de représentant, ni même produire de mémoire en défense.

Mais surprise, contactée mi-octobre 2014, la Direction générale de la police nationale nous répond avoir reconnu, « *avant la décision du tribunal* », l'imputabilité de ce suicide au service. « *Un arrêté d'imputabilité a été pris le 26 septembre 2014* », nous affirme un officier chargé de la presse. Ni le conjoint de la policière ni son avocat, M^e Adrien Verrier, n'étaient au courant. C'est donc une journaliste qui leur apprend la nouvelle par téléphone... Pour tenter de sauver la face, le ministère de l'intérieur a préféré anticiper la décision de justice. Sans même songer à en prévenir les proches de la victime qui, après trois ans de silence, attendent toujours un courrier ou un signe de vie de la place Beauvau...

Quand au commissaire de Cagnes-sur-Mer, déjà mis en cause par un de ses anciens subordonnés lors d'une précédente affectation au Brésil, et nommément désigné dans la lettre de la policière, il n'a fait l'objet d'aucune sanction. Sous la pression des syndicats de gardiens et de gradés, il a simplement été muté. Sans manifestement trop entraver sa carrière puisqu'il a depuis obtenu le grade de commissaire divisionnaire. « *L'IGPN a conclu qu'il n'y avait pas d'infraction mais une erreur de management et proposé son départ* », répond la Direction générale de la police nationale.

URL source: <http://www.mediapart.fr/journal/france/011114/suicide-dune-policriere-lindecence-de-ladministration>